

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE CAUPENNE

Date de convocation :
le 07 mai 2025

Date d'affichage :
le 07 mai 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-cinq le 15 mai à 20 heures, légalement convoqués, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Ghislaine LALANNE, maire de CAUPENNE.

Etaient présents : Mme Ghislaine LALANNE, M. Robert SAINT-GERMAIN, M. Luc DALLA-TORRE, M. Gilles GRAZIANI, M. Florent DUPRAT, M. Thierry BROCAS, M. Bruno BALLIN, Mme MARIE-THEREZE Nathalie, M. Jean-Jacques FARTHOUAT

Absent excusé : Mme Patricia DARTIGUELONGUE, M. Stéphane CHEDIFER,

Procuration : -----

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 02 et 16 avril 2025
3. Motion de défense des traditions – réglementation de la chasse au pigeon ramier au filet
4. Budget lotissement Castetnao – modification suite à erreur matérielle
5. Création d'un poste permanent – modification suite à erreur matérielle
6. Demande de subvention FEC 2025
7. Demande de subvention Fonds de prévention du centre de gestion des Landes
8. Organisation fête patronale
9. Travaux
10. Informations diverses
11. Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Robert SAINT GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2- Approbation des procès-verbaux des séances des 02 et 16 avril 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations sur les procès-verbaux des séances des 02 et 16 avril 2025 adressé par mail. Aucune observations n'étant faites, les procès-verbaux des séances des 02 et 16 avril 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

3- MOTION DE DÉFENSE DES TRDITIONS – Réglementation de la chasse au pigeon ramier au filet

Délibération n° 2025-22

**DEFENSE DES TRADITIONS SUITE A LA DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE
SAISR LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE D'UN RECOURS EN
MANQUEMENT CONTRE LA FRANCE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA
CHASSE AU PIGEON RAMIER (PALOMBE) AU FILET**

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 03 août 2009 relatif aux conditions de chasse de la palombe dans le département des Landes ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet des Landes à prendre régulièrement des arrêtés permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur des secteurs identifiés ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DEMANDE** instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.
- **DEMANDE** que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, de la Fédération Nationale des Chasseurs et de la Fédération départementale des chasseurs des Landes ;
- **DANS CETTE ATTENTE :**
 - ✓ **EMET** un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;
 - ✓ **APPORTE** un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;
 - ✓ **SE DIT** solidaire de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis.

En Préfecture le 04 avril 2025

4- BUDGET LOTISSEMENT CASTETNAÏ – modification suite à une erreur matérielle

Délibération n° 2025-23
BUDGET LOTISSEMENT CASTETNAÏ
VOTE DU BUDGET 2025

Suite à une erreur matérielle de déséquilibre du budget, cette délibération annule et remplace le budget et la délibération du budget du lotissement n° 2025-16 du 02 avril 2025.

Madame Le Maire, après avoir présenté le détail des comptes du budget annexe du Lotissement Castetnaï propose le budget pour l'exercice 2025 suivant :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	321 538,92 €
<i>Recettes</i>	321 538,92 €

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	305 038,91 €
<i>Recettes</i>	305 038,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE et VOTE le budget annexe du lotissement Castetnaõ 2025 ci-dessus.

En Préfecture le 03 avril 2025

5- CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT – modification suite à erreur matérielle
--

Délibération n°2025-24

CRÉATION D'EMPLOI RÉDACTEUR TERRITORIAL

Cette délibération annule et remplace la délibération N ° 2025-02 du 06 février 2025 dans ce sens que la suppression du poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe ne peut intervenir qu'après la période de stage.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 novembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création, à compter du 01 avril 2025, d'un emploi permanent à temps non-complet à raison de 29h30 hebdomadaires de rédacteur territorial, de catégorie hiérarchique B,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

En Préfecture le 03 avril 2025

6- DEMANDE DE SUBVENTION FEC 2025
--

Délibération n° 2025-25

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES- FEC 2025

Aménagement de voirie – trottoirs - caniveaux

Madame Le Maire informe au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement des trottoirs sur l'accotement, route du Marais-RD158, entre le carrefour « Chemin du Presbytère » et le carrefour « Lotissement Tastet » ainsi que la poste de grille au lotissement castetnaõ, il est possible de solliciter le Fonds d'Equipements des Communes au titre de l'année 2025.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de déposer une demande de subvention à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds D'équipement des Communes 2025
- ✓ **ADOPTE** le plan de financement suivant : subvention FEC + financement communal pour le solde.
- ✓ **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

En Préfecture le 03 avril 2025

7- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'une étude de poste a été faite pour aménager le poste informatique ainsi que le poste d'entretien des bâtiments communaux avec la participation du service prévention du centre de gestion des Landes.

L'aménagement de ces différents postes donnent droit à subvention sous certaines conditions et notamment la mise en place du Document Unique.

Le service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion des Landes propose un accompagnement total de la commune dans la rédaction de ce document.

Madame Le Maire propose de faire le nécessaire afin de mettre en place ce dispositif et ainsi bénéficier d'éventuelles aides.

8- ORGANISATION FÊTE PATRONALE

La fête communale a lieu les 23, 24 et 25 mai 2025. Elus et conjoints sont vivement sollicités.

9- TRAVAUX

Vival

L'évacuation des eaux usées du coin pizza du Vival est à refaire car il n'y a pas assez de pente. Une prise triphasée devrait être installée dans la partie cuisson et un disjoncteur ajouté au tableau électrique.

Hall des sports

~~Les fenêtres du hall des sports ; côté cuisine ont besoin d'être remplacées. La porte est abîmée et ne se ferme plus.~~

Les fenêtres du Hall des sports, dans les deux vestiaires joueurs, doivent être remplacées par des fenêtres type PVC.

La porte du vestiaire droit est abîmée (ne ferme plus), elle doit être réparée.

Des devis sont en cours.

Il a encore été détecté la présence de fourmis ~~charpentières sur la charpente~~. Une solution de traitement est envisagée. Elle consiste à les piéger à l'aide de terre de Diatomée, un insecticide naturel permettant de tuer les fourmis charpentières assez rapidement.

Mairie

Réception d'un devis pour le remplacement du plafond chauffant de la salle du conseil. Le tarif étant important, il est envisagé le remplacement des dalles chauffantes par des dalles classiques et l'installation d'un radiateur électrique à inertie.

Parking devant épicerie

Remplacement de la vanne d'eau servant aux forains pour la fête.

Local chasse

Réalisation de devis concernant l'amélioration de l'équipement de la cuisine et du local de la chambre froide.

Remplacement de l'actuelle hotte par l'ancienne hotte de la cantine.

Le conseil municipal approuve la réalisation de ses travaux.

Toiture

Le nettoyage des toitures du multiple rural, mairie, école, cantine et église Saint Martin est envisagé. Des devis sont en attente.

Peintures

Des devis ont été demandés afin de repeindre les volets de la mairie ainsi que le clin du local chasse

10- INFORMATIONS DIVERSESEcole

Les analyses d'eau en sortie de l'adoucisseur d'eau révèlent une eau avec toutes les caractéristiques pour être bu.

Voirie

Il est demandé de mettre des cailloux dans la montée du lotissement en bas du local technique afin d'éviter les voitures de stationner.

Eglise Saint martin

L'architecte Madame Desqueyroux est venue effectuer les plans de l'église à main levée.

Logements communaux

Pour rappel, l'entretien des climatiseurs et adoucisseurs des logements est à charge des locataires. Une attestation doit être produite annuellement. Il serait intéressant d'étudier la possibilité de l'inclure dans les baux locatifs.

11- QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

Table des délibérations de la séance Jeudi 15 mai 2025

- 2025-22 Défense des traditions suite à la décision de la commission européenne de saisir la cour de justice de l'union européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse au pigeon ramier (palombe) au filet
- 2025-23 Budget lotissement Castetnaõ – modification suite à une erreur matérielle
- 2025-24 Création d'un poste permanent – modification suite à une erreur matérielle
- 2025-25 Demande de subvention FEC 2025

Nom prénom	Signature
Mme LALANNE Ghislaine	
M. SAINT-GERMAIN Robert	
M. DALLA TORRE Luc	
M. GRAZIANI Gilles	
M. DUPRAT Florent	
M. BROCAS Thierry	
M. BALLIN Bruno	
Mme MARIE-THEREZE Nathalie	
Mme DARTIGUELONGUE Patricia	
M. CHEDIFER Stéphane	
M. FARTHOUAT Jean-Jacques	